



**Coordination des Associations & Particuliers pour la
Liberté de Conscience**

CAP pour la Liberté de Conscience - Liberté de Religion - Liberté de
Conviction

12, rue Campagne Première - 75014 Paris.

<http://www.coordiap.com>

contact@coordiap

OSCE Human Dimension Implementation Meeting

Working session 12 & 13: Freedom of religion or belief

7 October 2008

Discrimination Religieuse en France

Déclaration de CapLC concernant la nomination de
Monsieur Georges Fenech au poste de Président de la Miviludes.

*(Synthèse d'intervention 3')
Mr. Thierry Bécourt – Président CapLC*

Créée en 2000, Siégeant à Paris et Bruxelles le CapLC a pour but de défendre la liberté de conscience et de croyance.

La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires MIVILUDES a depuis le 1er Octobre 2008 comme Président Mr. Fenech. Sa nomination préoccupe gravement notre Organisation.

Son intolérance envers les minorités de conviction, constitue un net recul pour les libertés dans notre pays.

Magistrat depuis 1984, M. Fenech a un passé qui le rend impropre à occuper cette fonction.

Responsable d'une revue ayant tenu des propos à caractère antisémite, mis en examen actuellement pour recèle d'abus de biens sociaux, déchu de son mandat de député pour irrégularités financières dans ses comptes de campagne, renvoyé devant le tribunal le 16 octobre et 24 novembre 2008 suite à des plaintes pour insultes et diffamation envers des dirigeants du parti politique La France en Action.

Ce qui n'empêche pas M. Fenech de prendre des positions intolérantes envers les minorités de convictions religieuses et thérapeutiques en leur refusant le dialogue. Comme le montre son interview du 8 juin 2007 à Radio Sud :

“Je n'ai jamais dialogué avec quiconque pourrait avoir des liens avec un mouvement sectaire.”

Cette position extrémiste enfreint l'Article 17 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne¹ que la France doit respecter et qui stipule : *« l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations. »*

Ses prises de position en Juin 2006 comme Président de la Commission d'enquête parlementaire sur les dangers des enfants dans les sectes ont nettement contribué à renforcer l'intolérance envers les enfants des familles de religions minoritaires, en conduisant des auditions partiales pour justifier des lois draconiennes et des « campagnes d'incitation à la discrimination » destinées à :

- supprimer la garde des enfants pour les parents de minorités de convictions,
- stigmatiser et marginaliser ces enfants dans l'Education nationale, les soumettant à des examens et à un traitement discriminatoire ;
- refuser aux parents leur droit à élever leurs enfants conformément à leurs propres convictions religieuses ;
- sensibiliser les magistrats contre les membres de religions minoritaires
- Intensifier l'utilisation des lois répressives et controversées comme « About-Picard »,

Selon lui, l'État peut intervenir à cause de l'existence prétendue d'un danger pour l'enfant par la seule raison des croyances de ses parents, qui n'entreraient pas dans les 'normes' de la Miviludes.

Mr Fenech semble ignorer L'article 18 (4) de la Convention internationale sur les Droits Civils et Politiques de même, et le Protocole 1, article 2 de la Convention européenne des Droits de l'homme qui exigent que les Etats *« respectent le droit des parents à éduquer leurs enfants en conformité avec leurs propres convictions religieuses et philosophiques. »*

¹ Journal Officiel C 115 du 9 mai 2008 (version consolidée)

En conclusion :

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les droits de l'homme « forme l'espoir que les futures initiatives de la MIVILUDES soient conformes au droit et à la liberté de religion ou de conviction et qu'elles éviteront les erreurs du passé. »

Or, l'orientation actuelle de la Miviludes représente un net recul et un danger pour la liberté de penser et de croire en France.

Pour cela,

CAPLC demande au Premier ministre Français d'annuler la nomination de M. Fenech au poste de Président de la Miviludes et de réfléchir à la création d'un observatoire des Minorités de convictions impartial.

Nous demandons également respectueusement que le représentant des Droits de l'Homme de l'OSCE se rende en France et en Belgique afin de surveiller étroitement les activités de la Miviludes et du CIAOSN (organisme Belge) afin qu'ils respectent les accords d'Helsinki.

Merci pour votre écoute.
